



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 17ème législature

### Suppression de la navette Air France Toulouse-Orly d'ici 2026

Question écrite n° 1589

#### Texte de la question

M. Julien Rancoule attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation, chargé des transports, sur le transfert prévu, d'ici 2026, de la navette Air France Toulouse-Orly vers sa filiale low-cost Transavia. En octobre 2023, le groupe Air France avait annoncé la suppression de cette liaison historique, opérationnelle depuis 1996. M. le ministre s'était d'ailleurs publiquement opposé au retrait d'Air France de l'aéroport d'Orly à cette époque. La liaison Toulouse-Orly est cruciale pour la région Occitanie, tant sur le plan économique que social. Elle facilite les déplacements professionnels, touristiques et commerciaux, tout en dynamisant l'économie locale. Sa suppression pénaliserait particulièrement l'Aude, privée de connexion directe avec la capitale, d'autant que la ligne Carcassonne-Orly n'existe toujours pas, compromettant un service essentiel pour les habitants et les entreprises locales. Les précédents transferts vers Transavia, notamment pour Toulon et Montpellier, ont entraîné une baisse de qualité avec des retards, des annulations fréquentes, une réduction des vols et des horaires moins adaptés. Un tel transfert risque d'avoir des conséquences similaires, avec une baisse d'attractivité et une possible suppression définitive de la ligne, comme observé sur d'autres liaisons. De plus, la navette reliant Toulouse à Charles de Gaulle ne constitue pas une alternative efficace. Orly, étant mieux connecté au sud de Paris et aux transports publics, reste plus accessible pour de nombreux voyageurs. En tant qu'actionnaire d'Air France, l'État a le devoir de protéger l'aménagement du territoire et d'éviter un déclin de la connectivité interrégionale, notamment dans une région comme l'Occitanie, déjà insuffisamment desservie en lignes à grande vitesse. M. le député propose, à tout le moins, de reporter cette décision jusqu'à l'ouverture de la ligne à grande vitesse Toulouse-Bordeaux, prévue pour 2032, afin d'assurer une alternative viable. Il lui demande s'il entend défendre le maintien de la ligne Air France Toulouse-Orly et s'opposer au retrait d'Air France de l'aéroport d'Orly, conformément à ses déclarations d'octobre 2023.

#### Texte de la réponse

Les annonces de la compagnie Air France à Paris-Orly doivent s'analyser au regard des évolutions structurelles de la demande sur son marché domestique depuis la crise sanitaire. Durant cette crise, les organisations et les habitudes de travail ont profondément évolué et entraîné une baisse du trafic aérien lié au voyage d'affaires, en particulier sur les liaisons radiales du réseau domestique. Le nombre de passagers faisant des allers-retours dans la journée a baissé de 60% et ceux faisant l'aller-retour en deux jours, de 50%. Alors qu'en novembre 2023 le trafic aérien en France avait rejoint son niveau de 2019, la fréquentation sur les lignes radiales du trafic domestique dépassait à peine 75% de son niveau d'avant crise. En particulier, le trafic sur les liaisons domestiques au départ d'Orly a baissé de 40 %, et même de 60 % pour les allers-retours dans la journée. La tendance s'est confirmée en 2024. Cette chute de la demande de transport résulte de l'effet conjugué de la politique gouvernementale qui vise à privilégier le transport ferroviaire, lorsque l'offre est adaptée, et du développement des nouveaux moyens de communication – et notamment de la visioconférence – qui réduisent les déplacements professionnels sur les liaisons domestiques. Dans ce contexte, il est souhaitable qu'Air France mette en œuvre toutes les solutions permettant d'améliorer sa rentabilité ; c'est la condition de sa pérennité face

à la concurrence. Or, sur les liaisons domestiques, les pertes qui existaient déjà en 2019, se creusent désormais rapidement. Le groupe Air France continuera de desservir Paris-Orly avec la reprise, par sa filiale à bas prix Transavia, des liaisons domestiques vers Nice, Marseille et Toulouse. Le groupe Air France s'engage à ce que ces évolutions ne se fassent pas au détriment des salariés concernés. S'agissant des salariés basés à Paris-Orly en particulier, il recherche toutes les solutions de mobilité sur la plateforme et s'engage à garantir un emploi équivalent sur le site de Roissy. Les consultations et négociations avec les instances représentatives du personnel se sont poursuivies et ont abouti, le 8 février 2024, à un accord pour les personnels au sol concernées par cette restructuration, qui a été signé des organisations syndicales représentant 83% des personnels au sol. Le Gouvernement reste attentif à un dialogue social de qualité sur le sujet au sein de l'entreprise. Par ailleurs, l'aéroport d'Orly reste particulièrement dynamique ; le trafic de 2019 y a été dépassé, avec plus de 32 millions de passagers en 2023. La connectivité des aéroports de Nice, Toulouse et Marseille sera toujours assurée avec l'ouverture de nouvelles lignes internationales directes et l'augmentation de la desserte de Paris-Charles de Gaulle. Le Gouvernement est conscient de l'importance du maintien de la connectivité de Toulouse, ville du siège social du constructeur aéronautique européen Airbus et capitale mondiale de l'industrie aéronautique et spatiale, et veillera à ce que le Groupe Air France y reste un acteur majeur, au service du territoire et de ses acteurs.

## Données clés

**Auteur :** [M. Julien Rancoule](#)

**Circonscription :** Aude (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1589

**Rubrique :** Transports aériens

**Ministère interrogé :** Transports

**Ministère attributaire :** [Transports](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [29 octobre 2024](#), page 5755

**Réponse publiée au JO le :** [4 février 2025](#), page 575